Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik =

Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 42 (1928)

Heft: 2

Artikel: Lettres de noblesse et lettres d'armoiries concédées à des Vaudois

Autor: Dubois, Fréd.-Th.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-746684

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES SCHWEIZER ARCHIV FÜR HERALDIK ARCHIVIO ARALDICO SVIZZERO

1928

Aº XLII

No 2

Verantwortliche Redaktoren: Fréd.-Th. Dubois und W. R. Staehelin

Lettres de noblesse et lettres d'armoiries concédées à des Vaudois

par Fréd.-Th. Dubois.

Les Archives héraldiques ont déjà publié des travaux très complets sur ce sujet pour le Canton de Neuchâtel¹), la Ville de Berne²), les Cantons de Genève³), de Bâle⁴) et de Fribourg⁵). Nous avons entrepris un travail semblable pour le Canton de Vaud et allons en commencer la publication ici, en demandant aux lecteurs des Archives héraldiques de bien vouloir nous signaler les erreurs ou les omissions que nous aurions pu faire.

Cerjat. 1415. L'empereur Sigismond accorde des lettres de confirmation d'armoiries à Rodolphe Cerjat, de Moudon, à ses fils, à ses neveux et petit-neveux, le 9 octobre 1415.

La famille de Cerjat, une des plus anciennes de Moudon, apparaît dans cette ville dès la fin du XIII^e siècle avec Guillaume et Jaquet Cerjat. Ce dernier fit l'acquisition, en 1299, d'une maison au château de Moudon. Il fut syndic ou procureur de cette ville. Il eut deux fils: Jaquinod et Rolet. Le premier réalisa une fortune considérable, dont Rolet hérita en 1360. Ce dernier avait épousé Isabelle de Goumoens dont il eut deux fils: Nicod et Rodolphe.

Rodolphe Cerjat, l'aîné, majeur en 1378, fut métral de Moudon en 1398 et lieutenant baillival en 1401. Il fut l'un des plus importants bourgeois de Moudon de son époque. Il était écuyer de l'évêque de Lausanne Guillaume de Menthonay et il est qualifié de donzel dans son testament de 1406. Ce fut à lui, à ses fils et neveux que l'empereur Sigismond accorda une confirmation d'armoiries en 1415.

SIGISMUNDUS Dei gracia Romanorum Rex semper augustus... Nobilibus Rodolpho Cerjat de Melduno antenato, Anthonio, Nicodo, Guilliermo, Roleto, Johanni et Humberto liberis predicti Rodulphi Cerjat antenati. Item pro Rodulpho Cerjat juniori nepoti predicti Rodolphi Cerjat antenati, filio quondam Nicodi Cerjat fratris predicti Rodulphi Henrico fratri dicti Rodulphi junioris et Michaeli filio predicti Rodulphi junioris nostris et Sacri Imperii fidelibus dilectis Gratiam Regiam et omne bonum.

¹⁾ Nobiliaire du Pays de Neuchâtel par Jean de Pury, Archives héraldiques 1897 et suivantes.

 ²⁾ Standeserhöhungen und Wappenveränderungen, von Dr. W. F. von Mülinen, Archives héraldiques 1896.
3) Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises, par Henry Deonna, Archives héraldiques 1917 et suivantes.

⁴⁾ Basler Adels- und Wappenbriefe, von W. R. Staehelin, Archives héraldiques 1917 et suivantes.

⁵⁾ Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises, par Alfred d'Amman, Archives héraldiques 1919 et suivantes.

Cette confirmation d'armoiries est accordée non seulement à Rodolphe Cerjat mais aussi à ses fils: Antoine, qui fut syndic de Moudon de 1433 à 1436, Nicod, Guillaume, Rolet, Jean, assesseur baillival à Moudon, et Humbert, seigneur de Combremont et de la Molière, châtelain de Moudon et d'Aubonne, conseiller du comte Jacques de Romont et de la duchesse Yolande de Savoie, plusieurs fois leur ambassadeur auprès des Cantons suisses et enfin bailli de Vaud en 1475-76. Cette confirmation d'armoiries est aussi accordée aux neveux de Rodolphe Cerjat, soit à Rodolphe le jeune, fils de Nicod, et à son fils Michel, et à Henri, mort en 1434, dont le fils Jean fut la souche des seigneurs de Denezy et d'Allaman, dont la descendance subsiste encore. L'empereur confirme les armes que les Cerjat portaient déjà auparavant:



Fig. 44. Armoiries peintes sur le diplôme accordé à Rod. Cerjat en 1415.

...vobis omnibus supradictis ac heredibus vestris legitimis naturalibus, hic depicta Arma seu nobilitatis insignia virtute presencium concedimus nec non dehabudanciori plenitudine, specialis gracie nostre ad majorem gloriam vestre nobilitatis motu proprio confirmamus ac presentibus elargimur . . .

Ces armoiries sont peintes au centre du diplôme. Elles portent: d'azur au cerf passant de gueules surmonté à senestre d'une étoile d'argent (Fig. 44.)

Comme on le voit il y a là couleur sur couleur, ce qui n'est pas conforme aux règles héraldiques. Cela nous permet de constater qu'à l'origine ces règles n'étaient pas observées d'une manière si stricte. Les hérauts d'armes de l'empereur auraient très bien pu, s'ils l'avaient voulu, rectifier ces armoiries en les confirmant.

⁶) Pour plus de renseignements sur les premières générations de la famille de Cerjat, voir l'article de *Maxime Reymond*, Les origines de la famille de Cerjat, dans: *Archives hérald*. 1920, p. 53.

Ces lettres d'armoiries ont souvent été considérées comme des lettres de noblesse. Cela n'est pas exact, car les Cerjat étaient déjà nobles avant la concession de ce diplôme; ce qui est confirmé par l'empereur lui-même, puisqu'il s'y adresse à *noble* Rodolphe Cerjat. Celui-ci était déjà titré de donzel en 1406; il était alors écuyer de l'évêque de Lausanne, charge qui faisait considérer le titulaire comme appartenant à la noblesse du pays.

Ces lettres sont datées de Perpignan:

Datum Perpiniani Elnensis Dyocesis Anno domini millesimo quadringentesimo quintodecimo, nono die Octobris, Regnorum nostrorum Anno hungarie etc vicesimonono, Romanorum Eleccionis sexto coronationis vero Primo.⁷)

L'original de ce document, écrit sur parchemin, est conservé chez M^{me} Roland de Cerjat à Londres. Il est encore muni du grand sceau de l'empereur Sigismond.

A quelle occasion ce diplôme a-t-il été accordé aux Cerjat? M. Maxime Reymond fait les suppositions suivantes⁸): En 1414, l'empereur Sigismond traversa le Pays de Vaud se rendant de Lombardie à Aix-la-Chapelle; il s'arrêta à Moudon, le jeudi 25 juillet, êt fit probablement connaissance de Rodolphe Cerjat. Il traversa de nouveau le Pays de Vaud en 1415 et s'arrêta à Lausanne, le 25 juillet, d'où il continua sur Lyon, Valence, Narbonne et Perpignan. Il a dû sans doute revoir à Lausanne ses anciens hôtes qu'il remerciait trois mois après en leur adressant ce diplôme de Perpignan.

L'expédition de ces lettres d'armoiries n'est pas inscrite dans les registres de la Chancellerie impériale, mais d'après les renseignements qui nous ont été donnés par les Archives d'Etat à Vienne (Haus-, Hof- und Staats-Archiv), la date d'expédition de l'acte à Perpignan correspond tout à fait avec l'itinéraire de l'empereur.

Laurent. 1432. L'empereur Sigismond accorde des lettres de noblesse avec concession d'armoiries à Jean Laurent, de Lausanne, le 27 juillet 1432.

Ce diplôme a fait l'objet d'une étude très complète de M. André Kohler dans les *Archives héraldiques* de 1904. Nous ne ferons donc que de résumer ses données ici. Il a publié aussi le texte complet de ce document.

Nous ne savons rien sur Jean Laurent et sa famille. Un Laurent, péager à Ouchy, est cité en 1378. Nous ne savons pas non plus pour quelles raisons Jean Laurent fut anobli. M. Kohler signale le fait qu'en 1434 l'empereur avait confirmé les franchises de Lausanne. Cette confirmation avait sans doute nécessité des démarches antérieures; Jean Laurent fit-il peut-être partie de la délégation chargée d'obtenir cette charte?

Le 27 juillet 1432, l'empereur s'adressant à Jean Laurent:

SIGISMUNDUS dei gratia Romanurum Rex . . . Provido Johanni Laurencii Burgensi Lausannensis Civitatis nostro et Imperii sacri fideli dilecto . . . l'anoblit lui et ses descendants:

····te prefatum Johannem ac universos et singulos heredes tuos legittimos de lumbis tuis et tuorum heredum descendentes auctoritate Romana regia nobilitavimus nobiles facimus...

L'empereur lui accorde ensuite les armoiries suivantes:

...Arma et nobilitatis Insignia videlicet Clipeum cum campo celestini seu saphirei coloris, in quo quidem Clipeo tres albe rose due in superiori et una in inferiori partibus continentur

⁷⁾ Le texte complet de ce diplôme a été publié dans les Archives héraldiques 1920, p. 131, Maxime Reymond, Lettres d'armoiries accordées à Rodolphe Cerjat en 1415.

⁸⁾ Ibid.

et in eius medio Trifolium aurei seu glauci coloris habetur damus et concedimus et auctoritate predicta Romana Regia graciosius elargimur ut eadem arma et nobilitatis Insignia in Clipeo et Galea more aliorum nobilium gestare et deferre possitis et ipsis uti et frui in preliis, bellis hastiludiis duellis et in vestris sigillis et generaliter in omni exercicio . . .

Ces armoiries portent donc: d'azur au trèfle d'or accompagné de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe.

Ces lettres sont datées de Sienne en Toscane:

Datum in Civitate Senarum Anno domini millesimo Quadringentesimo trigesimo secundo die vigesima septima mensis Julii Regnorum nostrorum anno Hungarie et Quadragesimo sexto Romanorum vigesimo secundo et Bohemie duodecimo.

Nous avons demandé aux Archives d'Etat à Vienne (Haus-, Hof- und Staats-Archiv) si l'expédition de ces lettres de noblesse était mentionnée dans les registres



Fig. 45. Armoiries peintes sur le diplôme accordé à Jean Laurent en 1432.

de la Chancellerie impériale (Reichsregisterband). On a trouvé au Vol. I, fol. 191°, l'annotation suivante: 1º Item Johanni Laurentii Lausanensis civitatis data est legittimacio in Senis die XXVII Julii; il avait donc été légitimé; 2º Item pro eodem arma; et avait reçu une concession d'armes. 9)

Le diplôme original existe encore aujourd'hui et il est conservé dans les collections du Musée du Vieux-Lausanne. Il est écrit sur parchemin et mesure 50 cm. sur 32 cm. Le grand sceau a malheureusement disparu. Nous reproduisons ici les armoiries qui sont peintes au centre du diplôme (fig. 45). Elles ont été

⁹⁾ Altmann, Reg. Kaiser Siegmunds, N⁰ 9203, 9204.

reproduites en couleurs dans le travail de M. Kohler (voir *Archives hérald.*, 1904, planche VIII). La famille de Jean Laurent, dont M. A. Kohler donne la généalogie, n'a pas joué de rôle dans les annales lausannoises. Elle s'est éteinte au commencement du XVIIIe siècle.

En date du 8 mai 1666, les Manuaux du Conseil de Lausanne nous apprennent qu'un acte d'origine est expédié à noble Benjamin Laurent qui était à l'étranger et qu'en même temps une copie des lettres de noblesse lui sera adressée. En 1708, le 24 janvier, Benjamin Rossier, héritier de feu noble Benjamin Laurent, a remis au banderet de la Palud la lettre de noblesse de Laurent, qui l'a remise au Conseil pour être conservée pour cette famille. Ce document est resté ainsi entre les mains des autorités de la Ville et a passé, il y a une vingtaine d'années, dans les collections du Musée du Vieux-Lausanne. (à suivre)

Siegel und Wappen der Familie von Salis.

Von einem Mitglied der Familie.

(Fortsetzung und Schluss)

B. Aus dem Obern Grauen Bund.

Misox. Sax von Monsax (Bucelin. Wappentafel ad 3). Aus diesem s. Z. so mächtigen Dynastengeschlecht führt der Saxische Stammbaum (s. Th. v. Libenau, Die Herren von Sax zu Misox, XIX. Jahresber. 1889) zwei Töchter an, die sich — die eine, Eleonore, mit Rudolph gen. Doxia († 1460), die andere, Maria Kunigunde, mit dessen Enkel, Ritter Rudolph d. Langen († 1515) — in die Familie Salis verheirateten. Es scheint aber zweifelhaft, ob dieselben dem regierenden gräflichen Zweig, oder nicht etwa einer der beiden Nebenlinien des sehr zahlreichen Hauses Sax (auf Schloss Norantola und im Palazzo zu Roveredo) angehörten¹).

Molina de Mesolcinis (Wappentafel I, 20). Aus diesem bekannten Misoxer Notaren- und Ämtergeschlecht, spätestens im 16. Jahrhundert gleich den à Marca dem Adel beigezählt, vermählte sich 1616 der bekannte Oberst *Anton* M. (1580 bis 1650), 1628 von König Ludwig XIII. in den französischen Adelstand erhoben, mit *Violanda* v. S., Tochter Vespasians zu Jenins (Eheabrede vom 21. Jan.).

Violanda brachte ihm u. a. das Schloss Salenegg in Maienfeld zu und die bedeutende Mitgift von fl. 22,500. Die Wappen der Beiden im Turmdurchgang zu Salenegg (vergl. J. J. Simonet, Due Cavalieri della Calanca, in den Raetia varia, Fasz. VIII, S. 57). Anton's Bruder *Lazarus*, 1641 als französischer Hauptmann bei Demonte in Piemont gefallen, hatte *Margareta* v. S., eine Tochter des Marschalls Ulysses von Marschlins (s. I. Teil, S. 18), die spätere Freifrau Thomas v. Schauenstein zu Haldenstein, zur Gattin.

¹⁾ Eleonore und Maria können selbstverständlich nicht Schwestern gewesen sein, wie der noch sehr problematische Saxische Stammbaum angibt. Maria ist im Freiherrendiplom ihres Enkels Rudolph vom Jahre 1582 (s. oben II. Teil, S. 127) als Tochter des "letzten Grafen von Misox" angegeben, was nicht stimmt. Die Monsax gingen übrigens auch mit andern Ministerialengeschlechtern, z. B. Mont, Lombris und Castelmur Ehen ein. Die Bucelinische Wappentafel ad 3 gibt als Wappen den gespaltenen Schild mit den Säcken an, während der Grabstein des Grafen Hans von Sax zu Cästris († 1427) den geteilten Schild mit den Säcken aufweist (s. Schweiz. Arch. f. Heraldik 1897, S. 10). Hingegen sollen die Sax im Oberland (Saxische Lehensleute) den gespaltenen Schild geführt haben; die wahrscheinlich stammverwandten Freiherren von Sax zu Hohensax führten den gespaltenen (gelb-roten) Schild ohne die Säcke (vergl. Archiv für Heraldik wie oben).